

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 A 20H00

Etaient présents :

Mme Marie-Jeanne DABADIE, Maire, Présidente de Séance

Mme Anne DE CASTRO, 2ème adjointe

Mme Philomène BOURGEOIS, 3^{ème} adjointe

M. Michel CHALOIN, 4^{ème} adjoint

Mme Françoise RENARD, Conseillère municipale

Mme Catherine TROUILLET, Conseillère municipale

M. Christophe MOCELLIN, Conseiller municipal

Mme Cécile FOMBARON, Conseillère municipale

Mme Jacky CHALANCON, Conseillère municipale

M. Joseph ROMERA, Conseiller municipal

Mme Sandrine MARCHAND, Conseillère municipale

M. Max BELLE, Conseiller municipal

Elus en exercice : 19

Quorum nécessaire : 10

Présents : 12

Quorum atteint

Avaient donné Pouvoir :

Madame Sophie MACAGNO donne pouvoir à Monsieur Michel CHALOIN

Monsieur Thierry FEUGIER donne pouvoir à Madame Anne DE CASTRO

Monsieur Jean-Luc TOURNIER donne pouvoir à Madame Marie-Jeanne DABADIE

Monsieur Alexandre MATRAIRE donne pouvoir à Madame Philomène BOURGEOIS

Madame Catherine TROUILLET a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 qui est approuvé *à l'unanimité*

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

Madame le Maire propose d'enlever à l'ordre du jour de la séance le point 3 – Modification du nombre d'administrateurs du CCAS et d'ajouter 2 nouveaux points

Le conseil approuve **à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1- Versement d'une subvention complémentaire au profit de l'association « La Croix Rouge Française »
 - 2- Election d'un représentant « risques aléas » pour élaboration d'une carte dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
 - 3- Modification de la composition des membres du Conseil d'administration du CCAS
 - 4- Mise à disposition bénévoles AS VERSAU pour animation Périscolaire
 - 5- Rétrocession de la voirie du lotissement « Les Primevères » à la Commune
- Points divers : - Point sur le chantier école - Présentation du décret tertiaire...

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère à l'unanimité des suffrages exprimés
- 16 voix pour- ainsi qu'il suit :

Point 1 : Versement d'une subvention complémentaire au profit de l'association « La Croix Rouge Française »

Rapporteur : Madame le Maire

- Valide l'Attribution d'une subvention d'un montant de 77 € au profit de l'association La Croix Rouge Française -Unité locale de Saint-Marcellin - 6 Place Château Bayard à Saint-Marcellin en complément d'un 1^{er} versement de 23 € sur l'exercice 2022.
Suite à une erreur matérielle sur la transcription de l'annexe des subventions par organismes bénéficiaires, ce montant de 23 € ne correspondant pas à ce qui avait été présenté lors du vote du budget initial et avait validé un montant de 100 €, cette régularisation est validée.

Point 2 : Election d'un représentant « risques aléas » pour élaboration d'une carte dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Rapporteur : Madame le Maire

- Valide l'élection de Monsieur Thierry FEUGIER en qualité de référent « risques aléas », représentant la commune pour l'élaboration d'une carte d'aléas dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Point 3 : Modification de la composition des membres du Conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : Madame le Maire

- Valide l'élection de Madame Catherine TROUILLET en qualité d'administratrice du CCAS au lieu et place de Monsieur Didier DEZANDRE – élu démissionnaire
Il est proposé de maintenir les membres du Conseil d'administration du CCAS à 14 membres avec une parité élus/nommés.

Monsieur Max BELLE a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur du CCAS suite à son élection en qualité de conseiller municipal. Ce qui permet de respecter le nombre de 7 élus au sein de cette commission.

Point 4 : Mise à disposition bénévoles AS VERSAU pour animation Périscolaire

Rapporteur : Philomène Bourgeois - Adjointe à l'éducation et la jeunesse

- Autorise la mise à disposition des complexes sportifs de la Commune à l'association AS VERSAU dont le siège social est situé 2, Rue des géraniums -38160 Saint-Sauveur pour l'animation d'une activité périscolaire « jeu avec ballon » de 17h10' à 18h05' du 20 septembre au 18 octobre 2022.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante

Point 5 : Rétrocession de la voirie du lotissement « Les Primevères » à la Commune

Rapporteur : Madame le Maire

- Autorise l'intégration dans le domaine communal des voiries, espaces communs réseaux du lotissement correspondant à la parcelle n° 2325 en zone UE pour 1236,97 m2 desservant les parcelles du lotissement « Les Primevères »
- Valide que les modalités de la cession de la parcelle sont réalisées à titre gratuit
- Valide que les frais notariés soient à la charge de la Commune
- Autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et de signer tous les documents s'y rapportant.

Points divers :

Plan école

Madame le Maire expose la situation des travaux.

Les travaux de démolition et déblaiement ont été réalisés au cours de cet été.

Malgré un léger retard sur l'intervention par rapport au lot gros œuvre, le chantier suit son cours sans difficultés particulières.

Décret tertiaire

Michel CHALOIN, adjoint aux travaux, présente le décret tertiaire.

Ce décret crée des obligations d'économie d'énergie pour les structures tertiaires avec des réductions par pallier d'ici 2050.

Ce sont les unités foncières bâties de plus de 1000 m2 qui sont prises en compte pour déterminer l'éligibilité à ce dispositif.

Ces unités fonctionnelles s'entendent sans séparation par la route.

Les services de la Commune ont ce travail de calcul de surface des lieux potentiels éligibles au nombre de 3 :

- Unité Mairie-Salle des fêtes-Salle multi-activités
- Unité Salle polyvalente-Restaurant Le Salvérien
- Unité Ecole-local football

Si des unités > 1 000 m2, il conviendra de fournir les factures d'énergie des 3 années précédentes.

Il faudra également choisir une année de référence sur les 10 dernières années servant de base au calcul de l'effort d'économie à réaliser.

Le patrimoine assujetti doit être déclaré dans une application avant le 30 septembre 2022.

Rentrée scolaire

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré les travaux

Philomène BOURGEOIS informe d'un effectif global de 135 élèves répartis comme suit :

- 14 Petites sections
- 16 Moyennes sections
- 15 Grandes sections
- 20 Cours Préparatoires
- 16 Cours élémentaires 1^{ère} année
- 16 Cours élémentaires 2^{ème} année
- 21 Cours Moyen 1^{ère} année
- 17 Cours Moyen 2^{ème} année

Journées du Patrimoine

Madame le Maire rappelle l'organisation des journées du Patrimoine les samedi 17 et dimanche 18 septembre sur la commune avec des animations à la Salle multi-activités sur la thématique de l'école à travers le temps.

Elle sollicite la participation des élus pour la bonne organisation de cette manifestation.

Dégâts orages

Madame le Maire fait part d'orages importants qui se sont déroulés dans la nuit du vendredi 2 septembre et ont provoqué des dégâts sur nos équipements téléphoniques et électroniques.

Des démarches ont été engagées et réalisées pour réparer ces dégâts ainsi qu'une déclaration auprès de notre assureur Groupama.

Mise à disposition parcelle aire vélo-route

Madame le Maire informe que Monsieur Raymond BELLE met à disposition une parcelle le long de la vélo-route à titre gracieux afin d'aménager une aire d'arrêt pour les vélos. Une convention va être établie afin d'officialiser cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15'

Saint-Sauveur, le 21 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
Madame Catherine TROUILLET

Madame le Maire,
Marie-Jeanne DABADIE